

Avril  
Mai  
Juin  
2017

# « P'TIT GRAIN DE SEL...! »

JOURNAL DE LIAISON DU RELAIS

39



« Les 10 ans du Relais ! »:

**Mercredi 12 Avril 2017**

La nature : un grand terrain de jeux et de découverte

Impôts et informations pôle-emploi

## Horaires d'ouverture du RAM

### Permanences et Rendez-vous

Mardi : 13h à 17h

Jeudi : 9h à 12h et 13h à 16h30

### Temps de jeux

Mardi de 9h30 à 11h30

Relais Parents / Assistantes Maternelles

Catherine Ménérier

40 avenue A.Briand - 39110 SALINS LES BAINS

03.84.73.13.96

[ram.salins@mutualite-39.fr](mailto:ram.salins@mutualite-39.fr)



# Le relais en images...



**L'accueil d'un enfant en situation de handicap au domicile d'un assistant maternel.**

Le colloque prévu en mai/juin 2017 à Lons est annulé en raison d'un nombre insuffisant d'inscription. Une nouvelle session aura lieu à **TAVAUX**

**Vendredi 29 et Samedi 30 Septembre 17**

Ce colloque sera suivi par des Ateliers « Créations d'espaces ludiques et sensoriels »

**Samedi 21 Octobre et Samedi 04 Novembre 17**

### Inscription obligatoire

auprès de la référente Handicap de la Mutualité Française Jura :  
Catherine Ménérier au 03 84 73 13 96  
Relais Assistantes Maternelles du Pays de Salins  
[ram.salins@mutualite-39.fr](mailto:ram.salins@mutualite-39.fr)

Ce colloque et ces ateliers sont gratuits. Ils sont financés par la Mutualité Française Jura. Repas pris en charge



# Tarifs

**En vigueur au 01/01/2017**

### Salaire horaire

**2.74 € brut, soit 2.11 € net de l'heure**

### Moyenne secteur RAM

**2.77 € net de l'heure**

Conversion brut en net et inversement sur [www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr)

### Indemnités d'entretien

2.65 € /jour jusqu'à 8h par jour  
0.3344 € /heure pour 8h et plus

Ces tarifs sont les minima légaux en vigueur

### Déjeuner ou dîner Goûter ou petit-déjeuner

0-1 ans : 1.68 € / repas                      0.76 € / repas  
1-2 ans : 2.44 € / repas  
2-3 ans : 3.20 € / repas  
4 ans : 3.51 € / repas

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être négociés.

### Indemnités kilométriques

Le tarif doit être fixé par les parties et être compris entre les barème administratif et fiscal  
Le montant des indemnités kilométriques est plafonné à 7 CV

Puissance du véhicule	Barème administratif	Barème fiscal
5 CV	0.25 € / km	0.543 € / km
6 CV	0.32 € / km	0.568 € / km
7 CV et +	0.32 € / km	0.595 € / km

## CAF : Complément de libre choix du mode de garde

Les niveaux de revenus diffèrent selon la date de naissance de votre dernier enfant :  
**Votre dernier enfant est né avant le 1<sup>er</sup> avril 2014**  
**Votre dernier enfant est né après le 1<sup>er</sup> avril 2014**

Nbre d'enfants à charge	Plafonds de revenus 2015 en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2017		
	Inf. à	Ne dépassant pas	Supp. à
1 enfnt	21 332 € * 20 509 € *	47 405 € * 45 575 € *	47 405 € * 45 575 € *
2 enfnts	24 561 23 420 € *	54 579 € * 52 044 € *	54 579 € * 52 044 € *
3 enfnts	28 435 26 331 € *	63 188 € * 58 513 € *	63 188 € * 58 513 € *
+ de 3 enfnts	+ 3 847 € + 2 911 €	+ 8609 € + 6 469 €	+ 8 609 € + 6 469 €
Âge de l'enfant	Montant mensuel de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2016 au 31 mars 2017)		
- de 3 ans	461.40 €	290.94 €	174.55 €
3 à 6 ans	230.70 €	145.49 €	87.28 €

\* Montant majoré de 40 % si vous élevez seul(e) votre (vos) enfant(s).



# ANNIVERSAIRE « LES 10 ANS DU RELAIS »

Mercredi 12 Avril 2017 de 13h30 à 18h

## Salles de la Communauté de Communes –1er étage du Complexe Sportif Av Ch de Gaulles à Salins les Bains

De 13h30 à 16h : Des professionnelles à votre disposition, pour vous parents et assistants maternels

Présence de **Me Chaumont, Puéricultrice du Conseil Départemental**

**Me D. Pasteur, Mutualité Française Jura :**

**Présentation du service MAMHIQUE**

Mode d'Accueil Mutualisé en Horaires atypiques

**Me A. Guigon, Orthophoniste, membre de l'AFPCO :**

**Développement du langage chez l'enfant**

**Me V. Galland, Maison Familiale Rurale :**

Stand d'information **CAP Petite Enfance**

**Me V. Gehin de la Leche League Allaitement :**

**le Bébé allaité chez l'assistante maternelle**

**Me M. Gehin Démonstration de portage en écharpe**

**Me Mollard, Me Amiet et Me Gross, membres du Café-Signes de Salins les Bains**

**Me E. Chaussin, Maison Service Au Public MSAP :**

Aide aux démarches administratives

De 14h à 15h30: Jeux , Gym avec **Emelyne d'Arc en Ciel**

de 15h30 à 16h15 **Temps Musical avec Nicolas Soulier**

**Suivi du goûter d'anniversaire**

De 17h à 18h : Retour au calme : **Yoga Enfant avec Sabine Thérèse**, animatrice du Ram d'Arbois et petites histoires avec **Elodie de la Médiathèque de Salins les Bains**



Entrée libre et gratuite



## CAFÉ SIGNES



**Bar Brasserie Le Thermal**

1 Place des Alliés

39110 SALINS LES BAINS

Tel : 03.84.66.10.19

[contact@lethermal.com](mailto:contact@lethermal.com)

[gastonmollard@orange.fr](mailto:gastonmollard@orange.fr)

**Le troisième samedi du mois de 16h00 à 18h00,  
Échanges entre entendants, malentendants et sourds.**



Retour en images de la 1ère séance

18 participants pour une première très riche en interactions.

## Quinzaine de la prévention solaire

Comme chaque année, la Mutualité Française Jura participe à la Quinzaine de la Prévention Solaire. Les **Opticiens Mutualistes et le Réseau Petite Enfance Mutualiste** s'associent pour vous informer sur la protection solaire des jeunes enfants et offrent aux parents et assistantes maternelles : **Un kit Prévention Solaire** pour les enfants de 0 à 6 ans, comprenant :

- une paire de lunettes de soleil,
- un dépliant «Prévention solaire»



Retirez votre kit gratuit dans votre Relais Assistantes Maternelles du 1 au 15 juin 2017, dans la limite des stocks disponibles.

## La nature : un grand terrain de jeux et de découverte

Avec le retour des beaux jours, les enfants vont pouvoir exploiter un nouvel environnement de jeux : la nature !

### Nounou, papa, maman, regardez, il pleut, on peut aller dehors ?

Et pourquoi pas... quel enfant n'a pas une paire de bottes et un parapluie ? Sauter dans les flaques, y jeter des cailloux ou des petites feuilles qui feront de beaux bateaux. Certes, ils seront probablement trempés, prévoyez un torchon pour les mains et ne partez pas trop loin, vous pourrez ainsi rapidement rentrer changer tout le monde !

Laissez-les faire leurs découvertes, leurs observations : la petite feuille se promène sur l'eau, tandis que le caillou a coulé au fond de la flaque. Échangez avec eux, baissez-vous et observez : si vous trouvez une grande flaque d'eau en forêt, vous aurez peut-être la chance d'y voir des « petites bêtes ».

### Des cailloux plein mes poches, quel trésor !

Quel bonheur pour les enfants de pouvoir ramasser des trésors dans la nature : un caillou, une brindille, une fleur, une feuille, tout est beau et si différent : deux cailloux que l'on tape ensemble peuvent faire de la musique, tout comme la feuille lorsqu'on la frotte. On peut enfiler des feuilles dans la brindille comme des perles sur un collier, sentir les fleurs, etc. La nature est un véritable lieu **d'éveil des sens** à la portée de tous. En balade, prenez un panier et laissez les enfants ramasser leurs trésors, vous pourrez ensuite les sortir un par un avec eux, en parler et les manipuler ensemble.

Pour des enfants plus grands, vous pouvez organiser une chasse aux trésors en leur

demandant de ramener des éléments spécifiques : quelque chose qui gratte, qui est doux, gros ou de couleur verte par exemple.

Vous pouvez ensuite cacher les éléments ramassés sous un drap et faire disparaître un élément, les enfants devront alors retrouver l'élément disparu. (adaptez le nombre d'éléments à l'âge des enfants) ou vous pouvez rajouter un intrus qu'ils devront retrouver (exemple : un stylo, un paquet de mouchoirs)

### J'aimerais bien l'attraper, mais elle est si rapide...

Fourmis, coccinelles, escargots et autres petites bêtes fascinent les enfants. Ne les privez pas de ces observations : un rouleau de papier toilette fera une jumelle idéale pour observer ces petits animaux. Les plus grands vous poseront probablement des tas de questions auxquelles vous ne saurez pas répondre, il ne sera pas trop tard pour chercher les réponses en rentrant à la maison.

La nature est un lieu d'émerveillement pour les enfants. Elle stimule leur **développement psychomoteur** (courir, escalader, marcher sur un tronc d'arbre), leur **développement émotionnel** (peur des bruits de la forêt, joie des découvertes encore inconnues pour eux) et leur **développement intellectuel** en se posant un tas de questions sur ce qui les entoure.

**Parce que la terre n'est pas « sale » et qu'elle plaît aux enfants, laissons les patouiller et faire leurs expériences.**



# infos

## Les impôts année 2016

Les assistantes maternelles peuvent déclarer leur revenu de deux manières :

### 1 - Le régime de droit commun

Il s'agit de déclarer uniquement les salaires nets imposables de l'année écoulée (2016). Ce montant figure sur la dernière fiche de paye de Pajemploi. Attention, les salaires de décembre 2016 déclarés en janvier 2017 seront pris en compte dans votre déclaration fiscale 2018 (revenus 2017).

### 2 - Le régime fiscal particulier

Il s'agit de déclarer les sommes perçues pour les salaires et les indemnités, et de déduire une somme forfaitaire représentative des frais engagés dans l'intérêt des enfants.

**A Sommes perçues pour les salaires et les indemnités :** salaire net imposable + indemnités de frais d'entretien, repas\*, frais kilométriques.

\* Lorsque les parents fournissent les repas, l'AM déclarera la valeur journalière des repas notée sur le contrat de travail. À défaut, le montant de cet avantage en nature est évalué à 4,70 € / jour pour 2016 (source legisocial.fr/avantage en nature repas 2016).

L'indemnité de rupture n'est pas imposable.

### B Somme forfaitaire à déduire :

- **Pour les jours d'accueil de 8h et plus**, calculer :  
**Nbre de jours d'accueil réels x 3 x 9,67 €** (29.01 €)

(Somme portée à 4 x 9,67€ par jour lorsque le tarif est majoré pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique)

- **Pour les jours d'accueil inférieurs à 8h**, calculer :  
**Nbre d'heures d'accueil réelles x 29.01 € / 8** (3,62 €)

Heures et jours d'accueil réels : les heures complémentaires et supplémentaires font partie du temps de travail.

Ne sont pas pris en compte :

les jours de congés payés de l'assistante maternelle et les jours d'absence où normalement l'enfant aurait du être confié même si le salaire a été maintenu.

Renseignements  
Centre des impôts  
ou [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Le revenu à déclarer est égal à la différence entre A et B.

Si le résultat de la différence est négatif, déclarer 0, et si le résultat est positif, déclarer ce résultat, dans la ligne « revenus d'activité ».

### NOUVEAU

A partir de cette année, l'abattement forfaitaire est à noter sur la déclaration de revenus dans la ligne en dessous des revenus d'activité, paragraphe « traitements et sa-

## Précisions sur



### Modalités d'inscription pour les assistantes maternelles en cas de demande de complément de salaire ou d'indemnisation de chômage

- Déclarer TOUS les contrats terminés et ceux qui sont en cours au moment de l'inscription :
  - ⇒ Justificatifs pour les contrats terminés : Copie du contrat de travail et 12 derniers bulletins de salaire
  - ⇒ Justificatifs des contrats terminés : Attestation employeur (par contrat et par enfant), dernier bulletin de salaire, éventuellement le solde de tout compte.
- S'actualiser tous les mois entre le 28 et le 15 du mois suivant :
  - ⇒ Déclarer le nombre d'heures réellement travaillées (cumul de tous les contrats)
  - ⇒ Déclarer le salaire brut (cumul de tous les contrats)
  - ⇒ Evénements spécifiques (arrêt maladie, maternité ...)
- Pour les transmissions des informations (via l'espace personnel sur [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)) :
  - ⇒ Tous les mois fournir la copie des bulletins de salaire (par contrat)
  - ⇒ Pour tous les nouveaux contrats, fournir une copie
  - ⇒ Pour chaque fin de contrat, fournir l'attestation employeur
  - ⇒ Transmettre TOUS les justificatifs le même jour, et faire 1 fichier par employeur.

### Obtenir l'attestation employeur

- Créer son espace « Particulier-employeur » sur le site de pole-emploi.
- Inscrire son numéro de sécurité sociale et son numéro de téléphone (une vérification sera faite par le site afin de vérifier que ce n'est pas un compte fictif).
- La validation sera faite dans les 3 ou 4 jours suivants, ainsi vous pourrez accéder à l'attestation employeur et la remplir en ligne.

TRAITEMENTS, SALAIRES (y)	Déclarant 1	Déclarant 2	1 <sup>ère</sup> personne à charge	2 <sup>ème</sup> personne à charge
Indiquez vos seuls revenus d'activité (salaires, droits d'auteur, avantages en nature et indemnités journalières)	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Abattement forfaitaire : assistantes maternelles et journalières	1GA	1HA	1IA	1JA
Indiquez vos autres revenus imposables (indemnité de préretraite, allocation chômage, etc.)	1AP	1BP	1CP	1DP
Indiquez vos frais réels (z)	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'un an	1AI	1BI	1CI	1DI
Salaires de source française perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG



## Ateliers Pneumacorps

Relâchement des tensions, libération du souffle, rééquilibration corporelle



Le relais propose des soirées aux assistants maternels de 20h à 22h avec Sylvie Caire, formatrice en communication-gestion du stress, détente- praticienne pneumacorps.

Salle du Poupet-Mairie de Salins

Vendredi 14 Avril    Vendredi 12 Mai

### Prendre soin de soi pour être disponible à l'autre

Retrouver ou trouver une plus grande sérénité (gestion du stress), une posture plus libre dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

#### Objectifs :

Prendre conscience et Relâcher les tensions corporelles

Libérer la respiration

Rééquilibrer les postures, pour un mieux-être et un meilleur respect de soi.

Développer cet état d'être au quotidien, dans la pratique professionnelle. Afin d'éviter les risques corporels liés à la profession (maux de dos, sur-stress...)

Acquérir des exercices de base utilisables au quotidien pour libérer ses propres tensions, libérer le souffle et rééquilibrer le corps.

Prévoir des vêtements amples et chauds (y compris chaussettes), de quoi se désaltérer.

Inscription obligatoire au relais - ateliers gratuits.

## Remise à niveau PSC1

Vous éprouvez le besoin de remettre à jour vos connaissances en matière de secourisme ...

Le relais vous propose une remise à niveau du PSC1

Durée : 4h

Inscription au relais

### Une boîte à idées est désormais au relais.

Si vous avez :

- une question
- une idée, activité, astuce, recette
- une demande
- un avis
- une critique

Ou toute autre proposition

Merci de nous en faire part...



## ATELIER MUSIQUE ET CHANT

**Avec Nicolas Soulier, Musicien**

**Vendredi 30 Juin à 20h**

**Salle du Poupet**

**en Mairie de Salins**

Réservé aux assistants maternels

Inscription au relais-gratuit

## Commande Groupée



Le relais vous propose une commande sur les catalogues Savoirs Plus et 10 doigts aux tarifs très attractifs sur de nombreux articles pour le travail manuel et les jouets.

**Date limite des commandes :**

**15 JUIN**



# animations

## Chasse à l'oeuf



**Mardi 18 Avril**

RDV à 10h15 au Parc des Cordeliers

et à 11h  
À la Maison de retraite de Salins

Sur inscription obligatoire  
au relais au 03 84 73 13 96

Participation demandée :  
Merci de déposer ce qu'il faut au  
relais la semaine avant...

Tout public

## A teller manuel

**Vendredi 02 Juin**

à 20h  
en Mairie de Bracon

**Fabrication  
d'instruments de musique**  
Merci d'apporter des graines,  
lentilles, pâtes ect..., rouleau de  
sopalin pour confectionner un  
bâton de pluie, pot de yaourth,  
boîte de conserve ect, matériel  
de récupération...

Gratuit-atelier réservé aux  
assistants maternels

## Ludothèque

La Ludothèque itinérante 39 est en mairie de Salins  
**Mardi 16 Mai à 9H30 pour un temps de jeux**



Ouvert aux enfants, Assistantes Maternelles aux Gardes à Domicile et aux parents

**Possibilité d'abonnement : de 25 à 30€ par famille/an**

Le relais se propose de faire le lien entre les abonnés et la ludothèque

## Tout-petits à la médiathèque

Prochains rendez vous de 10h30 à 11h15

À la médiathèque de Salins les Bains :

Elodie nous accueille pour un temps comptines et histoires pour les tout-petits

Mardi 25 Avril  
Mardi 30 Mai  
Mardi 27 Juin

sous inscription au relais au 03 84 73 13 96

Activité gratuite

Ouvert aux enfants accompagnés d'une AM,  
GAD ou d'un parent

## Initiation à la Gym

En partenariat avec le multi-accueil, et Emeline, Bénévole à l'association Arc en Ciel, nous vous proposons des séances d'initiation à la gym pour les tout-petits.. les enfants du relais et ceux de la crèche sont mélangés.



Au Complexe sportif,  
Av Ch de Gaulle  
à Salins les Bains

De 10h15 à 11h00

Mardi 23 Mai  
Mardi 20 Juin  
Mardi 04 Juillet

**Inscription**

**Obligatoire au relais**

Ouvert également aux parents -Places limitées

# Mémo-frigo



## AVRIL

<b>Mardi 04</b>	Temps de Jeux Lemuy
<b>Mardi 11</b>	Temps de Jeux Aiglepierre
<b>Mercredi 12</b>	Les 10 ANS DU RAM
<b>Vendredi 14</b>	Pneumacorps
<b>Mardi 18</b>	Chasse à l'oeuf
<b>RAM FERMÉ</b> Du 19 Avril au 1er Mai	
<b>Mardi 25</b>	Tout-Petits à la Médiathèque



## MAI

<b>Mardi 02</b>	Temps de Jeux Dournon
<b>Mardi 09</b>	Temps de Jeux Aiglepierre
<b>Vendredi 12</b>	Pneumacorps
<b>Mardi 16</b>	Temps de Jeux Ludothèque Salins
<b>Mardi 23</b>	Gym
<b>Mardi 30</b>	Tout-Petits à la Médiathèque



## JUIN

<b>Vendredi 02</b>	Atelier manuel
<b>Mardi 06</b>	Temps de Jeux Lemuy
<b>Mardi 13</b>	Temps de Jeux Aiglepierre
<b>Mardi 20</b>	Gym
<b>Mardi 27</b>	Tout-Petits à la Médiathèque
<b>Vendredi 30</b>	Soirée « Chanter et faire de la Musique avec les petits »



## JUILLET

<b>Mardi 04</b>	Gym
<b>Jeu di 06</b>	<b>RAM FERMÉ</b>
<b>Mardi 24</b>	Tout-Petits à la Médiathèque



Établissement accessible aux personnes sourdes et malentendantes : connectez-vous sur [mutualite-39.fr](http://mutualite-39.fr)

## Contacts utiles

### Contrat de travail

Contactez le RAM

**CAF** / 0 810 25 39 10

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**Pajemploi** / 0 820 00 72 53

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

**Pôle Emploi** / 39 95

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Accès particulier employeur

### Convention Collective

**Nationale des Assistants Maternels**

[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

### Direction du travail

39 39 ou 03 84 87 26 00

### Conseil des Prud'hommes

**de Dole**

03 84 79 42 00

### Bordereau de demande

**d'indemnisation** en cas d'arrêt

de travail de l'assistante maternelle

0 980 980 990

[www.ircem.fr](http://www.ircem.fr)

### PMI

à Champagnole /03.84.52.13.35

20 avenue Edouard Herriot

BP 82

39300 CHAMPAGNOLE CEDEX

**CPAM** / [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### Jura Enfance à Protéger

0 800 119 039

du lundi au vendredi de 9h à 17h

**SAMU social** / 115

## Abonnement

Si vous **souhaitez recevoir «P'tit Grain**

**de Sel...!** » à votre domicile pendant

1 an (soit 4 numéros), retournez au

Relais, le coupon-réponse ci-dessous

accompagné de la somme de **4 €** par

chèque, libellé à l'ordre de la

**Mutualité Française Jura.**

Vous pouvez aussi retirer le journal

dans les points dépôts : **Relais - PMI -**

**Mairie - Bibliothèque...**



### Nom Prénom

.....

### Adresse

.....

.....

**Tél.**.....

**Mail** .....

@.....

Parent  Assistante maternelle

Autre, précisez :.....

Souhaitez recevoir "P'TIT GRAIN DE

SEL ...!", à compter d'avril 2017

par courrier (4€ par an)

**gratuitement** par mail.